



CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

PLATEFORME COLIS DE CAVAILLON :

Pour Mohamed, la mobilisation a payé !

JUIN 2020

Mohamed Bounab, postier, a entamé le 2 juin une grève de la faim pour dénoncer les conditions de travail délétères sur le site de la plateforme colis de Cavaillon, le non-respect des règles de fonctionnement des instances représentatives, mais aussi des décisions arbitraires et le mépris du personnel.

Sur ce site, comme dans de nombreuses entreprises, les supérieurs hiérarchiques utilisent les salarié.e.s pour répondre docilement aux injonctions de « la loi du marché » ou tenter de limiter les dégâts économiques de leurs sites que cette même « loi du marché » a provoqué.

Ainsi, sur le site de Cavaillon, sans aucun respect pour les postières et les postiers, des changements d'affectations sont imposées au gré des décisions des « chefaillons » et parfois au détriment de préconisations médicales. Certaines de ces décisions font suite à des combats syndicaux, ce qui a été le cas pour Mohamed Bounab.

En effet, en 2016, la manipulation de colis hors normes a provoqué des douleurs à l'épaule à Mohamed Bounab ; ses plaintes auprès de ses supérieurs hiérarchiques n'ont pas été entendues et ces manipulations lui ont provoqué une rupture de la coiffe des rotateurs ayant eu pour conséquence une intervention chirurgicale et un arrêt de dix mois. De fait, Monsieur Bounab, considéré comme personne vulnérable pendant cette crise de COVID-19 a été mis en « Autorisations Spéciale d'Absence » (ASA), puis mis en congé maladie sans information préalable : cette situation lui a fait perdre 400 € sur son salaire du mois de mai. Aujourd'hui, il a été affecté sur « le chantier de la réparation de paquets » nécessitant la manipulation de colis lourds et ce malgré ses antécédents médicaux résultant de ce même type de travail. Une décision prise par sa hiérarchie qui n'a pas tenu compte de l'aptitude donnée par la médecine de prévention aux fonctions « d'encodage, tractoriste et zone ». D'autres exemples de traitements inacceptables sont à déplorer sur ce site et qui ont poussé Mohamed à faire sa grève de la faim.

Le STICS CNT 13 de Marseille en étroite collaboration avec Mohamed a envoyé une lettre cosignée avec la Fédération PTT de la CNT à la direction en copie à la DRH et l'inspection du travail. La Fédération PTT CNT a également transmis ce courrier à la direction nationale.

Suite à l'envoi de cette grève de la faim de Mohamed sur la liste des syndicats de la CNT, de nombreux syndicats ont répondu par des appels à soutiens et des tracts de soutien ont également été fait. Le syndicat STP-26 a aussi été très présent dans cette affaire. Une forte mobilisation de notre réseau a porté ses fruits.

En effet, très rapidement, l'inspection du travail a convoqué la direction de la plateforme colis de Cavaillon et a écrit au STICS-CNT13 pour faire part de son entrevu avec la direction et informer qu'un « RDV doit être organisé avec l'ensemble des partenaires sociaux locaux et la hiérarchie et M. BOUNAB. » De son côté la direction a envoyé une lettre à la Fédération PTT-CNT pour lui faire part des décisions qu'elle prenait pour répondre à certaines revendications de Mohamed. De son côté, Mohamed nous faisait part par mail du 10 juin qu'il arrêta sa grève de la faim car « LA POSTE annoncera au CTN du 18 juin 2020 que le retour aux anciens horaires de travail sur les PIC et les PFC fera en SEPTEMBRE 2020. Cette revendication première portée par les collègues a donc abouti. »

Le STICS-CNT13 a renouvelé sa demande auprès de Mohamed pour qu'une intersyndicale puisse avoir lieu dans les plus brefs délais pour faire le point sur la situation et pour préparer une réunion avec la direction du site.

FEDERATION CNT-PTT

des activités postales, du courrier et des télécommunications.

Adresse postale : Bourse du Travail, Espace Mandéla 82 Bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil

Courriel : fede.ptt@cnt-f.org Téléphone : 06 52 93 90 88 Site fédéral : <http://www.cnt-f.org/fedeptt>